



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

XXXXX

Le quinze décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le neuf décembre deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Michel FERCHAUD, Muriel FORTTEL, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Jacques BOU (Représenté par Jacky ANGEBAULT) : Vice-Président.

Michel BONNEAU (Ayant donné procuration à Michel CHAMPION) : Conseiller délégué.

Guy BARRÉ (Ayant donné procuration à Jean-Paul BOISNEAU), Christine CHARRIER (Ayant donné procuration à John DAVIS), Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD (Ayant donné procuration à Yolaine BOSSARD), Anne GRAVELEAU-HARDY, Elisabeth HAQUET (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 17 novembre 2014 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 410 à n° 440 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donné.

X - BUREAU

X-1 – AVIS SUR L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BEGROLLES-EN-MAUGES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Bégrolles-en-Mauges à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

X-2 – REGLEMENT D'UN JEU CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la réalisation d'un jeu concours pour faire gagner trente entrées à un parc d'attractions.

Article 2 : d'adopter le règlement du jeu concours tel qu'il est présenté.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Enseignement supérieur

I-1 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION CARRIERES SOCIALES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement de subventions exceptionnelles à l'association Carrières Sociales, à savoir :

- 150 € pour la mise en œuvre du projet pédagogique lié à l'intervention dans une classe, articulée autour de l'animal atypique " L'autruche ", et l'organisation d'un déplacement d'une classe de CE2 dans la ferme Sèvre Autruche,

- 250 € pour l'organisation d'une rencontre intergénérationnelle entre des personnes du troisième âge du Centre Social Horizon et des enfants du Comité Animation Enfance, autour du projet " Livre-toi " (création d'un livre, histoires imaginées par les personnes retraitées avec l'aide d'un conteur et illustrées par les enfants).

Ressources humaines

I-2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification
Direction des Relations Extérieures	Événementiel	1 emploi du cadre d'emploi des rédacteurs		Redéploiement des missions de la DRE (suite CTP)
Direction de la Communication	Événementiel		1 emploi du cadre d'emploi des rédacteurs	

Arrivée de Monsieur SOURISSEAU.

Finances et Budget

I-3 – BUDGET PRIMITIF 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 pour, 4 abstentions), d'approuver le budget principal 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	58 432 285,00 €	21 482 395,00 €	79 914 680,00 €
Recettes	58 432 285,00 €	21 482 395,00 €	79 914 680,00 €

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'ensemble des communes ressortant à 2,03 % pour 2015.

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le taux de taxe d'habitation pour l'ensemble des communes ressortant à 8,51 % pour 2015.

Article 4 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le taux de cotisation foncière des entreprises ressortant à 24,11 % pour 2015.

Article 5 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'arrêter le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes ressortant à 9,11 % pour 2015.

Article 6 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'arrêter le taux de versement transport ressortant à 0,60 % pour 2015.

Article 7 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe des ateliers relais 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	168 446,00 €	122 571,00 €	291 017,00 €
Recettes	168 446,00 €	122 571,00 €	291 017,00 €

Article 8 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe des pépinières 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	371 398,00 €	235 810,00 €	607 208,00 €
Recettes	371 398,00 €	235 810,00 €	607 208,00 €

Article 9 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe des zones 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	5 533 344,00 €	6 054 346,00 €	11 587 690,00 €
Recettes	5 533 344,00 €	6 054 346,00 €	11 587 690,00 €

Article 10 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe du développement social 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	598 899,00 €	0,00 €	598 899,00 €
Recettes	598 899,00 €	0,00 €	598 899,00 €

Article 11 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe du mouchoir de Cholet 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	70 356,00 €	0,00 €	70 356,00 €
Recettes	70 356,00 €	0,00 €	70 356,00 €

Article 12 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe des réserves foncières 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	1 075 472,00 €	1 030 144,00 €	2 105 616,00 €
Recettes	1 075 472,00 €	1 030 144,00 €	2 105 616,00 €

Article 13 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe de la gestion des déchets 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	10 170 668,00 €	3 081 400,00 €	13 252 068,00 €
Recettes	10 170 668,00 €	3 081 400,00 €	13 252 068,00 €

Article 14 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe de l'eau potable 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	2 727 311,00 €	3 886 285,00 €	6 613 596,00 €
Recettes	2 727 311,00 €	3 886 285,00 €	6 613 596,00 €

Article 15 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe de l'assainissement 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	3 702 608,00 €	5 236 480,00 €	8 939 088,00 €
Recettes	3 702 608,00 €	5 236 480,00 €	8 939 088,00 €

Article 16 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver le budget annexe de l'assainissement non collectif 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	34 000,00 €	510,00 €	34 510,00 €
Recettes	34 000,00 €	510,00 €	34 510,00 €

Article 17 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions), d'approuver les états annexes au budget primitif 2015.

Article 18 : à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à exécuter le budget primitif 2015.

I-4 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENTS - BUDGET PRIMITIF 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 5 abstentions) décide,

Article unique : d'approuver les modifications de crédits des autorisations de programmes.

I-5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 pour, 4 abstentions) décide,

Article 1 : d'autoriser l'octroi des subventions aux associations désignées en annexe.

Article 2 : d'approuver les conventions à conclure avec les associations suivantes :

- Centre Social et Socioculturel Chloro'fil,
- Centre Social et Socioculturel Horizon,
- Centre Social Ocsigène,
- Centre Social Pasteur,
- Centre Social du Planty,
- Centre Social et Socioculturel du Verger,

- Cholet Basket (SASP) (saisons 2014-2015 et 2015-2016),
- Ecole Supérieure pour l'Innovation et l'Action vers les Métiers de l'Entreprise,
- Gambetta Locatif,
- Habitat Jeunes du Choletais,
- Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise,
- Mission Locale du Choletais,
- Office des Retraités et Personnes Agées de Cholet,
- Office de Tourisme du Choletais,
- Sèvre Loire Habitat,
- Stella Sports Tennis de Table La Romagne (saisons 2014-2015 et 2015-2016).

Article 3 : d'adopter les avenants à signer avec les organismes suivants :

- Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et métiers des Pays de la Loire,
- Théâtre Régional des Pays de la Loire,
- Université d'Angers.

(cf. PA I-5)

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-6 – TARIFS COMMUNAUTAIRES 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 pour, 4 abstentions) décide,

Article unique : d'adopter les modifications de tarifs pour 2015 ci-dessous :

- Terrain de passage des gens du voyage :
 - Dégradation aire d'accueil :
 - Le branchement eaux usées reste fixé à 2 100 € par article.
 - Le candélabre sera facturé 2 600 € par article.
- École d'arts du Choletais :
 - Droits d'inscription :
 - Les élèves domiciliés hors des communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais, des classes préparatoires aux écoles supérieures d'Art devront s'acquitter d'un droit d'inscription par élève et par an de 1 034 € à compter du 31 mai 2015, soit une augmentation de 1,97 %.
- Marché aux bestiaux – Champ de foire :
 - Location :
 - Le tarif est fixé à 1 082 € pour un mois, pour la grande salle à compter du 1^{er} janvier 2015, soit une augmentation de 1,81 %.
 - Occupation du parking :
 - Pour les auto-écoles : le prix d'utilisation du parking est fixé à 1 050 € par an pour les camions soit une augmentation de 2 %.

- Assainissement collectif :
 - Création d'un branchement seul : le forfait de 1 200 € est reconduit jusqu'au 30 juin 2015.
 - Création de deux branchements dans la même tranchée : le forfait de 2 000 € est reconduit jusqu'au 30 juin 2015.

I-7 – ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE 2015 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès du Département de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible, au titre du schéma départemental d'aménagement touristique, pour l'entretien des 36 kilomètres de sentiers de randonnée situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. PA I-7)

I-8 – PLAN D' ACTIONS DE RIBOU 2015-2018 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter des aides financières aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et du Conseil Général de Maine et Loire pour réaliser les opérations inscrites au plan d'actions de Ribou pour la période 2015-2018.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. PA I-8)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et commercialisation des zones économiques

II-1 – PARC D'ACTIVITES DU CORMIER V - AMENAGEMENT DU SECTEUR DES SORINIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Ville de Cholet et de la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, relative à l'aménagement sur le parc d'activités du Cormier V du secteur des Sorinières en vue de l'accueil d'une activité économique majeure.

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Cucs - Accessibilité - CISPD

III-1 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU CHOLETAIS - FONDS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRIBUTION AUX INITIATIVES LOCALES (FACIL) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (48 pour, 1 abstention) décide,

Article 1 : de donner son accord sur les projets suivants et leur financement :

Association	Projet	Aide de l'Etat	Aide de la CAC
Association Musical Comedy	" Spectacle musical " : qui vise à proposer une ouverture culturelle autour du chant, de la danse et du théâtre aux habitants des quartiers prioritaires, qui peuvent choisir de rejoindre la troupe ou d'assister aux spectacles présentés dans les quartiers.	1 000 €	1 000 €
Centre Social et Socioculturel Horizon	" Réveillon solidaire " : qui vise à proposer aux habitants du quartier Colline-Villeneuve de réveillonner autour d'un repas amélioré et d'animations diverses.	500 €	500 €
Centre Social du Planty	" Réveillon de Noël " et " Réveillon du 1 ^{er} de l'an " : qui ont pour finalité de permettre aux habitants, et notamment aux plus isolés, de fêter Noël et la nouvelle année de manière conviviale.	1 000 €	1 000 €

La CAC versera aux partenaires les aides financières en lieu et place de l'Etat qui lui allouera une contribution financière compensant ces versements.

Article 2 : d'adopter les avenants à conclure avec le Centre Social et Socioculturel Horizon et le Centre Social du Planty.

PLIE

III-2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A FIL D'ARIANE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'attribuer une subvention exceptionnelle au chantier d'insertion Fil d'Ariane pour un montant de 5 967 €, au titre de l'action " Mise en situation de travail de participants du PLIE " de l'année 2014. La subvention sera versée sur présentation du bilan définitif de ce programme.

III-3 – CONVENTION AVEC AGEFOS PME ET L'ETAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention entre AGEFOS PME, l'État et la Communauté d'Agglomération du Choletais pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, en vue de la mise en œuvre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT) sur le territoire communautaire.

III-4 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU CHOLETAIS (PLIE) - PROTOCOLE D'ACCORD 2015-2016 AVEC L'ETAT ET LE CONSEIL GENERAL DE MAINE ET LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le protocole d'accord à passer avec l'Etat et le Conseil Général de Maine et Loire relatif à la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Choletais pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Centres sociaux

III-5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A K LEIDOSCOPE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 9 770 € à K Léidoscope pour les charges liées au licenciement d'une personne, suite au transfert de l'activité 11/14 ans à l'Etablissement Public Administratif.

IV - CULTURE

Spectacle vivant

IV-1 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE THEATRE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA RESIDENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant à la convention relative au renouvellement de la résidence à Cholet du Théâtre Régional des Pays de la Loire, ayant pour objet d'ajouter les termes suivants à la convention initiale : " Cette subvention sera spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées, et est destinée à compléter le prix de cession des spectacles ".

Musées

IV-2 – MUSEES DE CHOLET - RECAPITULATIF DES DONS DE L'ANNEE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accepter les dons d'objets de collection reçus pour les Musées de Cholet en 2014 sur la base de la liste.

(cf. PA IV-2)

Enseignement artistique

IV-3 – CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS - PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE SAINT-JOSEPH

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention-type définissant le partenariat pédagogique engagé, par année scolaire, entre le collège Saint-Joseph de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Divers

IV-4 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT CULTURELS 2014-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la convention d'animation et de développement culturels 2014-2015.

Article 2 : d'autoriser le reversement demandé par le Conseil Général de Maine et Loire aux structures suivantes :

- 6 700 € à l'Espace Culturel Léopold Sédar Senghor au May-sur-Evre,
- 1 860 € à la commune de La Séguinière,
- 3 200 € à l'association Adaptations,
- 5 500 € à l'association Hip Hop Choletaise,
- 6 500 € à l'Office de Tourisme du Choletais,
- 8 370 € au Jardin de Verre, hors délégation de service public,
- 4 650 € à l'association Au verso de ce monde.

Article 3 : d'adopter l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs et de financement à conclure avec l'Office de Tourisme du Choletais.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES AU LOGEMENT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de modifier le règlement communautaire d'intervention relatif au logement aidé et d'adopter, en conséquence, le règlement modifié.

V-2 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SEVRE LOIRE HABITAT 2015-2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention de partenariat, avec Sèvre Loire Habitat pour la période 2015-2017.

Développement durable

V-3 – " DEFI FAMILLES A ÉNERGIE POSITIVE " : CONVENTION AVEC QUATRE CENTRES SOCIAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention à passer avec 4 Centres Sociaux et Socioculturels, respectivement Pasteur, Le Planty, Chloro'Fil, et K'léidoscope, dans le cadre de l'opération " Défi Familles à Energie Positive ", qui se déroulera sur la période de novembre 2014 à juin 2015.

Négociation foncière et patrimoniale

V-4 – LE PUY-SAINT-BONNET - DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section AW n° 165 de 1 800 m² et n° 478 de 9 737 m² sur la commune de Cholet au Puy-Saint-Bonnet.

Article 2 : d'approuver la restitution des parcelles cadastrées section AW n° 165 et 478, en l'état, à la commune de Cholet et le procès-verbal constatant cette restitution.

VI - ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets

VI-1 – CONTRAT DE REPRISE OPTION FILIERE PAPIER-CARTON - AVENANT N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant n° 1 avec la société Revipac fixant le prix de reprise option filières pour les briques alimentaires à 10 € la tonne à compter du 1^{er} octobre 2014.

Assainissement

VI-2 – CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DE L'ENTREPRISE COLORALU AUX RESEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ET A LA STATION D'EPURATION DU MAY-SUR-EVRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention spéciale de déversement des effluents de la société COLORALU aux réseaux d'assainissement et à la station d'épuration du May-sur-Evre.

ACTION GERONTOLOGIQUE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Pour l'Animation en Institution Sociale	8 500 €			Aide allouée sur présentation de justificatifs concernant la manifestation "Trophée bleu "
Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise	78 640 €			
Maison de Retraite La Cornetière			62 500 €	Au titre de l'achat de mobilier, sur présentation de justificatifs.
Office des Retraités et Personnes Agées du Choletais	23 200 €			
<i>Organisme public</i>				
Centre Intercommunal d'Action Sociale	1 702 952 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Actions diverses	2 420 €			
Sous-total	1 815 712 €			
TOTAL	1 878 212 €			

AGRICULTURE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Agriculteurs du Choletais	1 440 €			Aide allouée sur présentation des éléments financiers de l'association et des justificatifs de dépenses effectuées dans le cadre de l'organisation de la manifestation " Traditions et Saveurs Paysannes " .
Solidarité Paysans Maine et Loire	500 €			
<i>Société A Responsabilité Limitée</i>				
Les Fermiers du Choletais	1 060 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie, ainsi que des justificatifs de dépenses liés aux charges locatives.
Sous-total	3 000 €			
TOTAL	3 000 €			

AMENAGEMENT DE L'ESPACE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Agence Départementale d'information sur le Logement de Maine et Loire	14 050 €			Dont 6 000 € pour l'Observatoire Départemental de l'Habitat. Subvention allouée sous réserve de la signature d'une nouvelle convention.
Confédération Nationale du Logement	300 €			
Habitat Jeunes du Choletais	37 000 €			
<i>Organisme public</i>				
Sèvre Loire Habitat			42 200 €	Aide allouée au titre de la construction de logements sociaux, sur présentation de justificatifs. Crédits correspondant aux restes à réaliser 2014.
<i>Société Anonyme</i>				
HLM Gambetta locatif SA			16 500 €	Aide allouée au titre de la construction de logements sociaux, sur présentation de justificatifs. Crédits correspondant aux restes à réaliser 2014.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Démolition de logements sociaux			40 000 €	
OPAH			80 000 €	
Production de logements sociaux			132 000 €	
Réhabilitation des logements sociaux			134 000 €	
Renouvellement Urbain			25 000 €	
Sous-total	51 350 €		469 700 €	
TOTAL	521 050 €			

CENTRES SOCIAUX
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Centre Social du Planly	121 636 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social et Socioculturel du Verger	121 636 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social et Socioculturel Horizon	121 636 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social Intercommunal Ocsigène	207 086 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social Pasteur	121 636 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Socioculturel Intercommunal Chlorofifi	184 759 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
<i>Organisme public</i>				
K Laidoscope	121 636 €			
Sous-total	1 000 025 €			
TOTAL	1 000 025 €			

CULTURE
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Développement Artistique du Jardin de Verre	606 966 €			
Association des Amis des Carillons de Cholet	1 500 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Association des Amis du Musée du Textile Choletais	20 000 €			
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique	350 €			Aide allouée sur présentation des justificatifs de dépenses correspondant à l'organisation de déplacements.
Collectif Les ZIElectriques	4 000 €			
Energie Musique Batterie-Fantare du May-sur-Evre	8 500 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Les Amis des Musées de Cholet MC2 Association	250 €			
Office de Tourisme du Choletais	4 000 €			Subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la "Folle Journée 2015", sur présentation de justificatifs.
<i>Société A Responsabilité Limitée</i>				
Théâtre Régional des Pays de la Loire	203 439 €			
Sous-total	849 005 €			
TOTAL	849 005 €			

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subventions 2015

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Pôle Enfant - Nova Child	20 000 €			
Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire	22 900 €			
Initiative Anjou	800 €			
Jeune Chambre Economique du Choletais	2 500 €			Subvention afin de contribuer à l'organisation des Trophées Choletais de l'Economie, sur présentation de justificatifs.
Chambre de Commerce et d'Industrie du Choletais	22 200 €			Aide financière allouée afin de soutenir le fonctionnement de la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprise.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Diverses animations		5 800 €		
	Sous-total	68 400 €	5 800 €	
	TOTAL	74 200 €		

DEVELOPPEMENT SOCIAL
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Contrat de Ville	183 804 €			
Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	2 500 €			
Contrat Local de Santé	15 000 €			
Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales	12 000 €			
Sous-total	213 304 €			
TOTAL	213 304 €			

EMPLOI
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Aspir'service	4 000 €			
Association Création Travail Insertion Formation Régie de Quartier	5 800 €			
Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale	2 000 €			
ATIMA	1 000 €			
Boutique de Gestion Arjou	1 500 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes et de la trésorerie.
Cap Savoir Association	500 €			Subvention versée sous réserve de la réalisation d'actions et sur présentation des justificatifs correspondants.
Cholet Services	4 000 €			
Fil d'Ariane	6 159 €			
FONDES - Financier Solidaire pour l'Emploi	500 €			
L'Eclaircie	6 158 €			
Ménage Service	4 000 €			
Mission Locale du Choletais	86 706 €			
<i>Société A Responsabilité Limitée</i>				
Coup de Pouce 49	4 000 €			

EMPLOI
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Emploi		8 307 €		
Sous-total	126 323 €	8 307 €		
TOTAL		134 630 €		

ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Subventions 2015

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers Pays de la Loire	96 318 €	5 000 €		Dont 26 537 € pour l'Institut Colbert. Subvention exceptionnelle allouée pour participer aux frais de l'exposition " Imaginer son métier en 2038 "
Centre de Formation Permanente AREPPAL du lycée privé La Providence	492 €			Aide allouée sur présentation de justificatifs relatifs à l'organisation de la soirée " Victoires BTS 2015 "
Habitat Jeunes du Choletais	39 642 €			Aide allouée dans le cadre de la restauration universitaire.
<i>Organisme public</i>				
Ecole Supérieure pour l'Innovation et l'Action vers les Métiers de l'Entreprise - CCI de M&L	25 000 €			
GRETA du choletais	4 033 €			
Université d'Angers	365 931 €			Dont 7 870 € au titre de l'Institut Universitaire de Technologie Antenne de Cholet.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Enseignement supérieur - Aide aux projets pédagogiques		9 837 €		
Sous-total	531 416 €	14 837 €		
TOTAL	546 253 €			

ENVIRONNEMENT
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Air Pays de Loire			5 000 €	Aide allouée dans le cadre de l'achat de matériel de mesures des polluants atmosphériques et de biens communs nécessaires à son activité, sur présentation de factures.
Sous-total			5 000 €	
TOTAL			5 000 €	

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Subventions 2015

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire			90 000 €	Aide allouée au vu des travaux réalisés.
Sous-total			90 000 €	
TOTAL			90 000 €	

FINANCES
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Agence pour la Promotion du Choletais	494 700 €			Contribution au coût du service public.
Etablissement Public Industriel et Commercial de La Melleraye	1 16 400 €			Participation aux dépenses liées aux exigences de service public.
Région des Pays de la Loire Destinée	5 766 €			Aide allouée dans le cadre de la convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de Loire, sur présentation de l'avis des sommes à payer.
Transports Publics du Choletais	5 570 927 €			Participation aux coûts du service public.
Sous-total	6 187 793 €			
TOTAL		6 187 793 €		

GESTION DES DECHETS
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Programme Local de Prévention des Déchets		3 500 €		
Sous-total		3 500 €		
TOTAL		3 500 €		

RELATIONS INTERNATIONALES

Subventions 2015

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Commune de Bousseé	24 000 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
Sous-total	24 000 €			
TOTAL		24 000 €		

SPORT DE HAUT NIVEAU
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Stella Sports Tennis de Table La Romagne	133 965 €			
<i>Organisme public</i>				
Cholet Sports Loisirs	4 086 469 €			Participation financière liée aux exigences de service public.
<i>Société Anonyme Sportive Professionnelle</i>				
Cholet Basket SASP	902 100 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Sports		19 399 €		
	Sous-total	5 142 534 €	19 399 €	
	TOTAL	5 161 933 €		

TOURISME
Subventions 2015
Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Office de Tourisme du Choletais	541 260 €		18 790 €	Subvention d'investissement liée à divers achats de matériel (informatique, aménagement, etc.), sur présentation de justificatifs.
Sous-total	541 260 €		18 790 €	
TOTAL	560 050 €			

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE 2015
 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE
 ET DE RANDONNEE

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Travaux d'entretien et de balisage :		Département de Maine et Loire	5 575 €
- sentiers inscrits au PDIPR	11 550 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	31 425 €
- autres sentiers	25 450 €		
TOTAL	37 000 €	TOTAL	37 000 €

PLAN D'ACTIONS DE RIBOU 2015-2018

Plan Prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Actions pour la période 2015-2018	1 910 438,00 €	Agence de l'Eau Loire- Bretagne	1 137 734,00 €
		Région des Pays de la Loire	369 616,40 €
		Conseil Général de Maine et Loire	21 000,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	382 087,60 €
TOTAL TTC	1 910 438,00 €	TOTAL TTC	1 910 438,00 €

MUSEES DE CHOLET – Dons de l'année 2014

N° inventaire	Donateur	Désignation
2014.001	Ludovic Savouré	Dévidoir pour échantillonner les écheveaux
2014.002.1	Emma-Özlem Kaya	Mouchoir de Cholet lithographié
2014.003	Claudine Herrou	Linge de maison et vêtements de travail
2014.004	Jean-Joseph Chevalier	Ensemble de mouchoirs
2014.005	Michel Neau	Linge de maison brodé
2014.006	Monique Rabreaud	Vêtements d'enfants de marque
2014.007	Maurice Ligot	Costume marin
2014.010	Jean-Luc Raynard	Chemises de femme
2014.011	Evelyne Griffon	Vêtements d'enfants anciens
2014.012	Gérard Pellé	Fusil guerre de Vendée
2014.013	Claudine Bernard-Drouet	Drapeau de l'Union des réfractaires et maquisards